

## **Cannabis thérapeutique : « Pas absurde ? »**

### **La Fédération Addiction dirait même plus : il est « urgent et nécessaire » d'autoriser le cannabis thérapeutique dans une expérimentation encadrée**

En déplacement dans la Creuse, le Premier Ministre Edouard Philippe a déclaré qu'il serait « absurde » de ne pas étudier une autorisation du cannabis thérapeutique et il s'est dit favorable « à expérimenter de manière très encadrée ».

Cette déclaration importante conforte la position d'ouverture soutenue par la ministre de la santé, Agnès Buzyn, l'année dernière qui avait conduit à la mise en place par l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM) d'un Comité scientifique spécialisé temporaire (CSST) sur l'évaluation de la pertinence et de la faisabilité de la mise à disposition du cannabis thérapeutique en France.

Ce CSST a rendu un avis favorable conformément aux attentes et aux évaluations des associations de professionnels et de patients, dont celui de la Fédération Addiction qu'il avait auditionnée. L'ANSM a ensuite validé cet avis, estimant pertinent d'autoriser l'usage du cannabis à visée thérapeutique pour les patients dans certaines situations cliniques et en cas de soulagement insuffisant ou d'une mauvaise tolérance des thérapeutiques accessibles. Les situations thérapeutiques retenues sont les douleurs réfractaires aux thérapies accessibles ; certaines formes d'épilepsie sévères et pharmacorésistantes ; les soins de support en oncologie ; les situations palliatives et la spasticité douloureuse de la sclérose en plaques.

Comme l'indique le Premier Ministre, cette expérimentation doit être mise en œuvre « sans mettre en péril la santé publique ». Cela implique notamment qu'un suivi des patients traités soit mis en place pour assurer le respect des bonnes règles d'utilisation (diagnostic, prescription, dispensation bien encadrée) ainsi qu'une évaluation continue du rapport bénéfice/risque et des éventuels effets indésirables (pharmacovigilance et addictovigilance). Par ailleurs, considérant les risques pour la santé, le comité excluait la voie d'administration fumée pour le cannabis à visée thérapeutique au bénéfice d'autres voies déjà expérimentées dans l'Union européenne (formes sèches par voie orale, sprays, etc.).

L'étude préalable que le Premier Ministre appelle de ses vœux ayant déjà été dans une large mesure réalisée, il reste à définir des conditions sécurisées de production et de distribution. Une filière est à créer. Les expériences étrangères, européennes en particulier, peuvent aider les autorités françaises à dégager des options assurant à la fois accessibilité et sécurité.

**Ces déclarations constituent un bel encouragement à poursuivre le travail auquel nous sommes prêts à contribuer pour aller vite sur cette question et permettre enfin à de nombreux patients en grande souffrance d'avoir accès au cannabis thérapeutique dans un cadre médicalisé et sécurisé.**

#### CONTACT PRESSE

Fédération Addiction

Olivier Hurel - chargé de projet

o.hurel@federationaddiction.fr - tel 01 43 43 72 38